



AVIS de COURSE

YACHT CLUB DE CANNES
Port Palm Beach
06400 - CANNES
Tel : +33 (0)4 93 43 05 90
Fax : +33 (0)4 93 43 28 87
Courriel : info@yachtclubdecannes.com

1/AUTORITE ORGANISATRICE :

Association YACHT CLUB DE CANNES sous l'égide de la Fédération Française de Voile et de l'A.F.S.I.D et avec la coopération de l'association Cannes Dragon International.

2/DATES ET LIEU :

2.1 Du 23 au 26 février 2011, sur le plan d'eau de CANNES en rade Est « Golfe Juan » ou en rade Ouest « Golfe de la Napoule ».

2.2 Avant l'épreuve un bureau « Accueil Arrivée » sera mis en place au Yacht Club de Cannes pour accueillir tous les concurrents.

2.3 Le bureau de l'épreuve sera ensuite basé au « Village Dragon » sur le vieux Port de Cannes, Boulevard de La Pantiéro.

3 / REGLEMENTATION :

3.1 Les courses seront régies par :

- Les Règles telles que définies dans les Règles ISAF de Course à la Voile 2009/2012,
- Le présent Avis de Course, (Le programme de celui-ci ainsi que les horaires des courses du 2^o jour pourront être modifiés),
- Les Instructions de Course,
- Les Règles de la Classe Internationale des DRAGON avec application de la règle de Classe 13.30,

3.2 Les prescriptions de la Fédération Française de Voile ne s'appliqueront pas à l'exception de celles concernant les règles 60, 64.3, 68, 70.4, 78.1 et 90 qui sont annexées au présent Avis de Course.

3.3 En cas de conflit entre le texte de l'Avis de Course, et celui des Instructions de Course, il sera fait application de la Règle RCV 63.7.

3.4 En cas de conflit dans la traduction de tous les documents de course, le texte anglais prévaudra.

4 /LEGISLATION

4.1 Conformément aux lois du pays organisateur, cette manifestation relève du droit français.

5/ DECHARGE DE RESPONSABILITE

5.1 Les concurrents participeront à cette manifestation à leurs propres risques et périls (voir la règle 4 des R.C.V.- Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

5.2 Conformément à la LOI, les concurrents sont soumis à l'Article IV de l'arrêté du 3 mai 1995, relatif aux manifestations nautiques en mer, ou à tout autre arrêté en vigueur le jour de l'épreuve.

6 / PUBLICITE:

6.1 La publicité est seulement autorisée en vertu de la règle ISAF 20.4 Les règles de Classe « I.D.A » ne permettent pas de publicité individuelle.

6.2 Les bateaux porteront des autocollants et autres supports publicitaires fournis par le Comité Organisateur conformément aux Instructions de Course.

7/ ADMISSION:

7.1 Cette compétition sera ouverte à tout bateau de la Classe Internationale des DRAGON, en possession d'un Certificat de Jauge valide et dont une photocopie sera exigée à l'enregistrement.

7.2 Les barreaux doivent être membre de leur Association Nationale. Une preuve écrite devra être présentée à l'enregistrement. Les barreaux devront également fournir leur no ISAF.

7.3 L'épreuve sera ouverte à un maximum de 60 bateaux. Compte tenu du nombre limité de bateaux, ne seront acceptés que les 60 premiers bateaux ayant remis une inscription complète et ayant payé leur droit d'entrée (dans les deux cas, les dates de réception feront foi).

7.4 L'organisateur se réserve le droit d'attribuer 5 invitations.

8/ ENREGISTREMENT

8.1 Internet: Un bulletin d'inscription est disponible sur le site <http://www.yachtclubdecannes.com/> Une copie est jointe en annexe à ce document.

8.2 Le Bulletin d'Inscription doit être rempli par le propriétaire actuel du bateau (et non par le barreur).

8.3 L'enregistrement sera clos le Vendredi 4 Février 2011.

8.4 Pour être accepté comme concurrent « officiel » les documents suivants devront être remis à l'organisateur avant la date de clôture de l'enregistrement:

- Bulletin d'Inscription.
- Certificat de Jauge.
- Certificat de membre d'une association nationale de Dragon par le barreur.

- Liste de l'équipage signée par chaque membre de l'équipage.
- Pour les français la licence fédérale 2011 devra obligatoirement avoir été visée par un médecin, et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Les Français devront également fournir une attestation d'assurance en Responsabilité Civile couvrant en course le bateau engagé.
- Pour les étrangers un certificat d'assurance en "Responsabilité Civile" d'un montant minimum de 1,5 Million €, ou son équivalent, pour l'épreuve, ou bien souscrire une licence de la Fédération Française de Voile.
- Le Droit d'Entrée.

9 / DROIT D'ENTREE

9.1 Le montant du droit d'entrée reçu avant le 4 Février 2011 est de 460 Euros

9.2 Ce montant inclus le grutage, la place de port pendant la durée de la manifestation, les invitations aux cocktails, apéritifs, et diner du Grand Prix.

9.3 L' acceptation d'inscriptions tardives, dans la limite des places disponibles se fera à l'appréciation du comité organisateur.

9.4 Le droit d'entrée sera alors de 540 €.

9.5 Le droit d'entrée n'est pas remboursable et est payable (sans frais pour l'organisateur) par virement bancaire à :

Compte : Yacht Club de Cannes

HSBC Agence Pont des Gâbres

FR76 3005 6002 1702 1754 3407 117

BIC : CCF RF

10 / JAUGE

10.1 Les équipages seront pesés à l'enregistrement et ne devront pas dépasser le poids maximum autorisé de 285 kilos. A la pesée, chaque membre de l'équipage devra présenter un document d'identité avec photo.

10.2 Des contrôles de jauge inopinés sur les bateaux, les gréements, les voiles, l'équipement, pourront avoir lieu avant le premier signal d'avertissement et le retour à terre après la dernière manche de l'épreuve.

10.3 En supplément de la règle RCV 78.2 le certificat de jauge pourra être examiné pendant toute la durée de l'épreuve.

11/ ARMEMENTS DE SECURITE :

11.1 Outre les matériels obligatoires par la jauge des Dragon, tous les yachts devront impérativement avoir à leur bord la totalité des matériels de sécurité conformes à leur législation - voir la prescription fédérale française concernant la RCV 78.1 annexée au présent Avis de Course.

12/ CLASSEMENT :

12.1 Le classement sera fait selon les RCV 2009-2012 système de points à Minima.

12.2 Au-delà de 4 courses validées le plus mauvais score dans la série pourra être retiré du classement final.

13/ COURSES / NOMBRE DE COURSES :

13.1 Les parcours seront du type « BANANE / Aller-retour ».

13.2 Les bouées et les parcours seront définis dans les Instructions de Course.

13.3 Trois courses sont nécessaires pour valider l'épreuve.

13.4 Le nombre maximum de courses sera de 7.

14 / PRIX :

Les 3 premiers équipages du classement général recevront un prix.

15 /JURY

15.1 Un jury international sera nommé conformément à l'annexe N selon la RCV 89.2 (b) et 90 (b), à partir de laquelle il sera sans appel. RCV 70.5

15.2 Un jury observateur sur l'eau, pourrait être mis en place et ses actions seront définies dans les Instructions de Course.

16/ PENALITES :

16.2 Application de la RCV 44.2 (Pénalité de deux tours).

17/ PLACES A FLOT

17.1 Les bateaux seront amarrés à flot au ponton du Grand Prix situé dans le Vieux Port de Cannes.

17.2 Chaque bateau bénéficiera d'une place à flot numérotée. Ce numéro sera attribué chronologiquement à l'enregistrement.

18/MISE A L'EAU / SORTIE DE L'EAU / REMORQUES

18.1 Compte tenu du Championnat International de Finn se terminant le dimanche 20 Février 2011, l'accès au Yacht Club de Cannes sera interdit jusqu'au 21 Février au matin.

18.2 Tous les bateaux seront mis à l'eau au Yacht Club de Cannes avant le 22 février à 19.00.

18.3 Après la mise à flot, les remorques seront transportées par l'organisation à la Marina du Port Canto.

18.4 Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant toute la durée de l'épreuve, sauf autorisation écrite du Comité de Course.

19/BATEAUX ENTRAINEURS / ASSISTANCE

19.1 Avant l'épreuve les bateaux des entraîneurs et d'assistance devront être enregistrés auprès des organisateurs.

19.2 Les droits de mouillage pour ces bateaux devront être réglés directement auprès de la Capitainerie du vieux Port de Cannes.

19.3 L'utilisation des bateaux sera strictement contrôlée en conformité avec les Instructions de Course et les règles de Classe.

20/ PROGRAMME ET HORAIRES DES COURSES :

20.1 Programme technique et administratif :

- *Enregistrement des concurrents* : à partir du 21 février 2011 à 14 heures au bureau accueil du Grand Prix au Yacht Club de Cannes, jusqu'au 22 février 2011 à 18 heures.
- *Grutages* : à partir de 9 heures le 21 février 2011 et jusqu'à 19 heures le 22 Février 2011.
- *Pesée des équipages* : sera ouverte à partir du 21 février 2011, et sera effectuée au moment de la remise des documents de course selon l'application de la règle de Classe 13.30.

20.2 Programme sportif :

- Le 23 février 2011 : A disposition du Comité de Course à 11 heures à terre pour une ou plusieurs courses.
- Les 24 février, 25 février & samedi 26 février 2011 : Les concurrents devront se tenir à disposition du Comité de Course à 10 h.30 à terre pour une ou plusieurs courses

21/ PROGRAMME SOCIAL:

- Mardi 22 février : Cérémonie d'ouverture et cocktail de bienvenue à 20 heures au Village du Grand Prix.
- Mercredi 23, Jeudi 24 & Vendredi 25 février : Collation à chaque retour des courses.
- Samedi 26 février : Soirée de Gala* du Grand Prix et remise des prix.

* une invitation par membre d'équipage sera remise aux concurrents. Des tickets accompagnateurs seront à disposition moyennant une participation individuelle.
Tenue : décontracté chic

22/ DROIT A L'IMAGE :

En participant au « ALLIANZ DRAGON GRAND PRIX 2011 » tout concurrent accorde automatiquement et sans compensation d'aucune sorte, à l'autorité organisatrice et aux partenaires du Grand Prix le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, dans toute diffusion relative à ce Grand Prix, toute image de lui-même ou du bateau, réalisée pendant la compétition.

23/COMMUNICATION AVEC L'EXTERIEUR & SECURITE des EQUIPAGES

La présence d'une VHF à bord sera autorisée, et l'utilisation de celle-ci devra être conforme aux règles de Classe en vigueur le jour de l'épreuve.

En cas d'urgence seulement, les concurrents auront la possibilité de communiquer avec le Comité de Course et les services de sécurité en mer. Les numéros de téléphone liés à la sécurité en mer seront communiqués dans les Instructions de Course.

Toute survenance d'un accident en mer et/ou de sauvetage doit en priorité et avant toute autre intervention être signalée au CROSSMED. (VHF Canal 16 - GSM 1616)

Composition du Corps arbitral

Président du Comité de Course : Philippe FAURE (International Race Officer)

Président du Jury International : M. BOUYOUKAS (Juge International)

Jauge / Measurer - Jean-Nicolas BONDELATOF

Office du tourisme:

Tel: + 33 (0)4 93 39 24 53

Fax: + 33 (0)4 92 99 84 23

Site internet : www.cannes-on-line.com

Annexe : Prescriptions de la Fédération Française de Voile

RCV 60 :

Aucun droit ni caution ne peuvent être exigés pour le dépôt d'une réclamation, sauf pour certaines réclamations concernant la jauge [voir prescription Fédération Française de Voile à la règle 64.3(d)].

RCV 64.3 :

Le comité de réclamation peut demander aux parties dans la réclamation, préalablement aux opérations de contrôle, une caution couvrant le coût des vérifications consécutives à une réclamation portant sur la jauge.

RCV 68 :

L'indemnisation des dommages, et toute autre action consécutive aux dommages non prévue par les RCV relèvent de l'entière responsabilité des concurrents.

RCV 70.4

Dans de telles circonstances, l'autorisation écrite de la Fédération Française de Voile doit être obtenue avant d'éditer l'avis de course et apposée au tableau d'affichage officiel pendant la compétition.

RCV 78.1 :

Le propriétaire ou le responsable du bateau doit, sous sa seule responsabilité, s'assurer en outre que son bateau est conforme aux règles d'armement et de sécurité prescrites par les lois, arrêtés et règlements de l'Administration.

RCV 90 :

La constitution d'un jury international conforme aux exigences de l'annexe N ou la constitution de tout autre jury sans appel est soumise à l'approbation écrite préalable de la Fédération Française de Voile. Cette autorisation devra être affichée au tableau officiel pendant la compétition.

« ALLIANZ DRAGON GRAND PRIX »
23 au 26 février 2011 - February 23th to 26th
BULLETIN d' INSCRIPTION - ENTRY FORM

Nom du Bateau/ Yacht Name
N° de voile / Sail Number Club.....
No de remorque / Trailer Nr :

Nom du Propriétaire / Owners' name :.....
Adresse / Adress.....
Code postal/ Postal Code..... Ville/City.....
Pays/ Country..... Telephone.....
Email:.....

Barreur No ISAF.....
Licence n°.....
Équipier 1..... Licence n°.....
Équipier 2..... Licence n°.....
Équipier 3..... Licence n°.....

Documents à joindre / Documents to provide :
- copie du certificat de jauge / Measurement Certificate
- Copie in extenso de la Police d'Assurance / Insurance Certificate
Droits d'entrée / Entry Fee : 460€

Palmarès des Participants :
Barreur:

Équipier 1:

Équipier 2:.....

Équipier 3:.....

Cette déclaration doit être obligatoirement signée.

La responsabilité du club organisateur se limite à assurer la régularité sportive des courses. En particulier, les vérifications que le comité de course, soit de sa propre initiative, soit à la demande du comité de protestation ou de toute autre instance, sera amené à faire, ont pour seul but de s'assurer que les règles de course, ainsi que les prescriptions du programme et les instructions de course ont été respectées. Comme le prévoit l'arrêté du 3 mai 1995 relatif aux manifestations nautiques en mer. Le chef de bord est capitaine du navire au sens du droit maritime : Il en a l'entière responsabilité ainsi que de son équipage. Il s'assure que le navire et tous les équipements requis sont en bon état, que l'équipage a la connaissance et l'aptitude nécessaires pour en assurer la manœuvre et l'utilisation.

Il lui appartient de ne pas prendre le départ ou de gagner un abri au cas où les circonstances seraient de nature à mettre en danger son navire et son équipage. Enfin, il est rappelé aux concurrents les règles fondamentales concernant la sécurité en particulier l'obligation de porter assistance à toute personne ou navire en danger. La navigation à la loyale. L'acceptation des règles. La décision de courir. Le dopage.

J'accepte de me soumettre aux « Règles de course à la voile » et à toutes autres règles qui régissent cette manifestation. Enfin je certifie sur l'honneur que je suis assuré pour mon bateau en compétition en responsabilité civile pour un minimum équivalent à 1,5 M Euros.

Je reconnais en outre qu'en ce qui concerne l'application de la Règle de Classe 13.10, il m'appartient, sous ma seule responsabilité de chef de bord engagé à « la Semaine Internationale de Cannes 2011 » de m'assurer que le Dragon sur lequel je suis engagé, répond aux exigences réglementaires, me permettant de naviguer en course avec 4 personnes à bord.

Date :

Nom/ Name :.....

Signature :

Info@yachtclubdecannes.com & Fax: 33 (0)4 93 43 28 87